

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL
UNIVERSITE COTE D'AZUR

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2023

DELIBERATION N° 2023-083

Objet : Conventions d'Université Côte d'Azur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT EXPERIMENTAL UNIVERSITE CÔTE D'AZUR

Vu le Code de l'éducation ;

Vu l'ordonnance n°2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-785 du 25 juillet 2019 portant création d'Université Côte d'Azur et approbation de ses statuts et notamment son article 44 ;

Vu le règlement intérieur d'Université Côte d'Azur ;

Vu la délibération n°2020-01 du 9 janvier 2020 du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur portant élection de M. Jeanick BRISSWALTER en qualité de Président d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'arrêté n°149-2020 du 3 février 2020 portant délégation de signature du Président d'Université Côte d'Azur à M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration d'Université Côte d'Azur ;

Vu l'ensemble des pièces transmises aux membres ;

Entendu l'exposé de M. Marc DALLOZ, Vice-président du Conseil d'Administration ;

Approuve les conventions d'Université Côte d'Azur comme recensées dans les tableaux joints à la présente délibération.

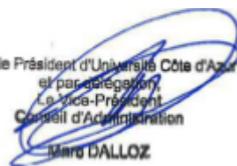
Cette délibération est adoptée à l'unanimité des voix.

Membres en exercice : 40

Quorum : 21

Membres présents et représentés : **26**

Fait à Nice, le 19 septembre 2023


Pour le Président d'Université Côte d'Azur
et par délégation,
Le Vice-Président
Conseil d'Administration
Marc DALLOZ

CLASSÉE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA RÉFÉRENCE : **2023-083**

TRANSMISE AU RECTEUR, CHANCELIER DES UNIVERSITÉS LE : 11 octobre 2023

PUBLIÉE SUR LE SITE INTERNET D'UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR LE : 11 octobre 2023

MODALITÉS DE RECOURS CONTRE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION :

En application de l'article R. 421-1 du code de Justice administrative, le Tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission au Recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

n°	Date Ouverture dossier	Type de contrat	PROJET	Partenaires	Laboratoire	Resp. Scient.	Stade	Durée	Date d'effet	Montant HT	GESTION
2023/361	2023/09/07	Lettre d'intention (LOU, MOU...)	Lettre d'intention - AAP Blue Innovation Challenge 2 - Métropole Nice Côte d'Azur	XTRAMARINE	LEAT/CNRS UMR6071	Leonardo Lizzi Robert Staraj	Signé	0.0	2023/09/08	0,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Lettre d'intention (LOU, MOU...) : 1										0,00 €	
2021/551	2020/06/15	Contrat de collaboration de recherche	Avenant n°1 : Mesure de la prévalence des Mutilations Génitales Féminines en France	Secretariat d'Etat chargé de l'Egalité entre les femmes et les hommes et	URMIS/IRD UMR205	Marie Lesclingand	Signé	12.5	2021/12/17	20 000,00 €	Université Côte d'Azur
Nombre pour Contrat de collaboration de recherche : 1										20 000,00 €	
2023/364	2023/09/11	Projet DiRVED	Convention Collaborateur Occasionnel Mme Anna POPKOVA (2)				Signé	2.8	2023/07/05	0,00 €	
2023/365	2023/09/11	Projet DiRVED	Convention Collaborateur Occasionnel Mme Anna POPKOVA				Signé	2.8	2023/07/05	0,00 €	
Nombre pour Projet DiRVED : 2										0,00 €	

Nombre total de contrats : 4
 Montant total : 20 000,00 €
 Frais de gestion totaux : 6 429,00 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES	
									RECETTE	DEPENSE
	PRONTO CUISINE	M. COLIN - PRESIDENT	INSPE	Directeur INSPE	07/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Mise à disposition de locaux sur le site de Liegeard	01/06/2023 - 31/12/2023	10 080,00 €	0,00 €
	LADAPT VAR	M. ADOUDARAM - DIRECTRICE REGIONALE	INSPE	Directeur INSPE	25/05/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	30/05/2023 - 23/06/2023	3 245,80 €	0,00 €
	CAP ELAN	M. RIVIERE - GERANT	INSPE	Directeur INSPE	06/06/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	27/06/2023 - 28/06/2023	432,00 €	0,00 €
	CAP ELAN	MME DOUHOU - DIRECTRICE ADJOINTE	INSPE	Directeur INSPE	27/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	Convention de mise à disposition de locaux sur le site de Draguignan	6/07/2023 - 7/07/2023	432,00 €	0,00 €

N°	CO-CONTRACTANT	SIGNATAIRE CO-CONTRACTANT	STRUCTURE UCA	SIGNATAIRE UCA	DATE DE SIGNATURE	TYPE DE CONVENTION	OBJET	DUREE	CLAUSES FINANCIERES		
									RECETTE	DEPENSE	
92	230 695	Association l'Entre Pont	Mme. Nicole ENOUF, Présidente	UCArts	DGS	03/07/2023	Convention de partenariat	Dans le cadre de l'évènement BOUCAN prévu le jeudi 27 avril 2023 au 109, l'Entre-Pont et Université Côte d'Azur déploient des moyens et des partenariats permettant de mettre à disposition des lieux propices au déploiement de cet évènement. Les Parties décident de s'associer pour développer des projets d'action culturelle auprès des étudiant.e.s et personnels d'Université Côte d'Azur.	1 an à compter de la signature de la convention	/	2 850,00 €
93	224 064	Lycée Masséna	M. Gilles KELCZEK, Chef d'établissement	DEF	DGS	03/07/2023	Convention de partenariat "CPES"	Les Parties proposent une offre de formation en 3 ans ("Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES)" à un ensemble d'étudiants méritants afin d'assurer une diversité sociale, offrir à ces étudiants un socle solide de culture générale et compétences disciplinaires et mêler les expertises disciplinaires de l'Université et des classes préparatoires, le but étant de diplômé et de permettre, à l'issue du cycle, la poursuite en Master universitaire vers les métiers du professorat en Grandes Ecoles ou en IEP.	3 ans (à compter de sa signature)	/	/
94	210 326	Institut Stanislas Cannes	M. Olivier SASSI, Chef d'établissement	DEF	DGS	15/05/2023	Convention de partenariat "CPES"	Les Parties proposent une offre de formation en 3 ans ("Cycle Pluridisciplinaire d'Etudes Supérieures (CPES)" à un ensemble d'étudiants méritants afin d'assurer une diversité sociale, offrir à ces étudiants un socle solide de culture générale et compétences disciplinaires et mêler les expertises disciplinaires de l'Université et des classes préparatoires, le but étant de diplômé et de permettre, à l'issue du cycle, la poursuite en Master universitaire vers les métiers du professorat en Grandes Ecoles ou en IEP.	3 ans (à compter de sa signature)	/	/
95	228 464	Banque de France	M. Olivier GARNIER, Directeur Général des statistiques, des études et de l'international	GREDEG	DGS	10/07/2023	Convention de mécénat	La présente convention a pour objet de définir les conditions et les modalités de l'attribution d'un don au profit d'Université Côte d'Azur par la Banque de France dans le respect des dispositions fiscales relatives au mécénat et notamment de l'article 238 bis du Code général des impôts.	1 an (à compter de sa signature)	2 500 €	/
96	226 119	STRAUMANN	M. Craig KIERST	ODONTOLOGIE	DGS	17/07/2023	Convention cadre de partenariat	L'UFR Odontologie et la société Straumann fixe les dates d'intervention du partenaire auprès des étudiants de l'UFR lors desquelles la mise à disposition de matériels et de consommables aura lieu. Une convention d'application viendra détailler les objets mis à disposition ainsi que le public à destination de ces interventions. L'application rétroactive fait office de régularisation pour les évènements passés.	5 années universitaires (2022-2027)	/	/
97	230 385	Gilles GAMBINI, autoentrepreneur/sportif haut niveau	Gilles GAMBINI	Direction Communication et Marque	DGS	12/07/2023	Convention de sponsoring sportif	Cette convention de sponsoring sportif a pour objet d'octroyer un soutien financier à Gilles GAMBINI, plongeur scientifique et apnéiste, pour la participation à des compétitions sportives nationales et internationales notamment. Gilles GAMBINI s'engage à ce titre à promouvoir l'image de marque d'Université Côte d'Azur lors de certaines manifestations.	1 an, jusqu'au 31 juillet 2024	/	2000 euros net de TVA
98	236 612	ODALYS Résidences	Carole DURINGER, Odalys City Campus Sud Est	EUR ELMI	DGS	21/07/2023	Contrat d'hébergement	L'EUR ELMI, dans le cadre de ses activités, a fait héberger au sein de la résidence d'Odalys Campus Nice Angély des enseignants/chercheurs pour des déplacements professionnels.	1er juillet au 31 juillet 2023	/	11 985 € TTC
99	162 351	L'Université D'Artois	M. Pasquale MAMMONE, Président	Labo CTEL (Centre transdisciplinaire d'épistémologie de la littérature et des arts vivants)	DGS	01/07/2023	Convention financière pour l'organisation d'un colloque	La convention a pour objet de définir les conditions du soutien financier (subvention) apporté par le CTEL à l'Université d'Artois à l'occasion du colloque intitulé "Postérité de Jouve : 1920-2020" que l'Université d'Artois a organisé du 19 au 20 mai 2022 dans son université à Arras.	A compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2023 maximum	/	500 € net de TVA
100	182 065	CHU de Nice, Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie Niçois, Université de Corse Pasquale Paoli	Pr. Alain Di Meglio, Vice Président de l'Université de Corse, Stéphane AZOULAY, Vice Président Formation UCA, Rodolphe BOURRET, Directeur Général du CHU de Nice, Arnaud CHOPLIN, IFMK Niçois	UFR Médecine	Stéphane AZOULAY, VP Formation	01/07/2023	Avenant à la convention de partenariat dans le cadre du PASS et LAS	L'objet de cet avenant concerne la mise en oeuvre de l'admission en deuxième année du premier cycle d'étudiants ayant validé un parcours de formation antérieur prévu aux 1° et 2° du I de l'article R. 631-1 du code de l'éducation dans une université ne proposant pas l'ensemble des formations en médecine, de pharmacie, d'odontologie ou de maïeutique. Il a pour objectif de préciser les modalités d'intervention de l'Université de poursuite d'études dans le cadre de la mise en place de la réforme relative à l'accès aux formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.	Année universitaire 2022-2023	/	/

101	244 946	Collèges Maurice JAUBERT et Simone VEIL	M. Stéphane AZOULAY, VP Formation, M. Daniel BARBERI, Principal Collège Maurice Jaubert / M. Laurent GRAZIDE, Principal Collège Simone Veil	DEF / L@UCA	Stéphane AZOULAY, VP Formation	01/07/2023	Convention relative à la mise en oeuvre de la charte pour l'égalité des chances dans l'accès aux formations d'excellence - Cordée "Moi Etudiant.e Demain" (MED)	Les deux conventions ont pour objet de déterminer d'une part, le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les actions menées en partenariat par Université Côte d'Azur et les collèges Maurice Jaubert et Simone Veil, au sein du dispositif ministériel des Cordées de la Réussite et d'autre part, de prévoir les modalités d'application de ces actions.	Année universitaire 2022-2023	/	/
102	243 137	Société ARIANEO	M. Gilles PEYROUTET, Directeur Général	Campus Pasteur	DGS	21/07/2023	Convention de mise à disposition de locaux	ARIANEO sollicite d'Université Côte d'Azur la possibilité d'utiliser les locaux de cette dernière. La Métropole a confié l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) de l'Ariane à la société ARIANEO dans le cadre d'un contrat de concession de service public. Université Côte d'Azur consent à la mise à disposition de locaux sollicitée par ARIANEO dans le but d'une mise en place de collecteurs pour une surveillance environnementale.	du 01/08/23 au 30/09/23 et du 08/01/24 au 08/03/24	/	/
103	219 770	Théâtres en Dracénie	Maria CLAVERIE RICARD, Directrice	INSPE (La Seyne sur Mer)	DGS	21/07/2023	Convention d'application n°2 de la convention cadre de partenariat	Par la présente convention, Université Côte d'Azur et Théâtres en Dracénie entendent mettre en oeuvre la convention cadre de partenariat ayant pour référence T158 878 conclue le 15 décembre 2021. La présente convention a pour but de préciser les modalités d'application et financières du partenariat pour l'année 2022-2023 (médiation, spectacle, ateliers	Année universitaire 2022-2023	/	400 € net de taxe
106	237 733	Banque du Numérique	Philippe FOFANA, président et par délégation Héliène GUYON, cheffe de projet	3DS	DGS	25/07/2023	Convention cadre de cession de matériel informatique	La présente convention cadre régit les modalités de cession de matériels informatiques d'UCA au bénéfice de la Banque du Numérique pour son activité de reconditionnement. La convention court jusqu'au 1er juin 2024. Elle sera précédée de conventions d'application identifiant le matériel cédé, le lieu et la date d'enlèvement. Le matériel est cédé à titre gratuit et en l'état.	à compter de sa signature jusqu'au 01/06/24	/	/
107	233 773	CHU de Nice	Rodolphe BOURRET, Directeur général du CHU de Nice	UFR Médecine	DGS	11/07/2023	Avenant n°3 à la convention de prestation de service Formation des Infirmiers de Bloc Opérateur	La convention initiale a pour objet de régir les rapports entre les parties dans la gestion et le fonctionnement de l'Ecole d'infirmiers de Bloc Opérateur (EIBO) placés au sein de l'UFR Médecine de Nice. L'avenant 3 a pour objet d'annuler et de remplacer l'avenant 2 afin de procéder au remplacement de "l'EIBO" par "l'IHUFIBO" (Institut Hospitalo Universitaire de Formation des Infirmiers de Bloc Opérateur) et de détailler la participation financière du CHU à l'université pour l'année 2022/2023.	à compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	156 045 € net de taxe	/
110	247 481	Association ADAM (Aide aux Devoirs Animation des Moulins)	M. Jean-Marc LATAPIE, Président	Services centraux	DGS	01/01/2022	Convention de partenariat	Cette convention concerne la mise en place du dispositif "Engagement Citoyen" avec l'association ADAM (Aide aux Devoirs Animation des Moulins) consistant notamment en la mise en oeuvre de solutions originales pour encourager l'engagement citoyen des étudiant (etc.).	4 ans (à compter de l'année universitaire 2021-2022)	/	/
111	247 499	Association PACA pour Demain	Mme Héliène BOVALIS, Présidente	Services centraux	DGS	01/01/2022	Convention de partenariat	Cette convention concerne la mise en place du dispositif "Engagement Citoyen" avec PACA pour Demain (PPD) consistant notamment en la mise en oeuvre de solutions originales pour encourager l'engagement citoyen des étudiant (etc.).	4 ans (à compter de l'année universitaire 2021-2022)	/	/
112	237 019	Association HYLEL	Mme Coumba NIANG, Présidente	UCArts	DGS	21/08/2023	Convention relative à l'attribution d'une subvention	Université Côte d'Azur a mis en place, via un financement issu du plan d'investissement d'avenir dans le cadre du programme IDÉES, un dispositif de soutien à la création émergente inter-écoles et jeunes diplômés. Un appel à projets a été mis en ligne à la suite duquel un jury composé de quatre professionnels a procédé à un classement des propositions. Le projet de Keziath Ba, en partenariat avec HYLEL, fait partie des lauréats de la catégorie Jeunes Diplômés.e.s pour un soutien d'un montant de sept-mille euros (7.000 €) pour le projet « 17 janvier ».	A compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	/	7000 € net de TVA

113	233 257	Lycée Les Eucalyptus	M. Philippe ALBERT, Proviseur	L@UCA (DEF)	DGS	21/08/2023	Convention de partenariat (mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur)	Université Côte d'Azur, notamment à travers le projet L@UCA, entend développer des relations approfondies et pérennes avec les établissements du secondaire de son territoire et avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, afin de travailler à améliorer l'information et l'accompagnement des élèves vers le supérieur et, en particulier, vers les formations post-bac de l'Université.	2 années universitaires (2023-2024/2024-2025)	/	/
114	237 429	ADAS INRAE	M. Didier CROCHARD, Président de la section locale ADAS INRAE / M. Nicolas SANCHEZ, Président ADAS INRAE	IDEX	DGS	22/08/2023	Avenant à la convention de coopération	Une convention de coopération a été conclue entre les parties pour une durée allant du 1er janvier 2021 au 31 août 2023 afin de définir les rôles des parties au regard de la participation des étudiants du MSc BOOST aux activités de l'association de l'INRAE dénommée « ADAS » (Association pour le Développement des Activités Sociales). Le présent avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale et de réviser le montant de la subvention versée par Université Côte d'Azur à ADAS INRAE.	3 ans à compter du 1er septembre 2023	/	995 € net de taxe
115	235 875	Villa Arson	Alain AVENA, Secrétaire général	ICN	DGS	24/08/2023	Convention de mise à disposition de locaux	La Villa Arson met à disposition un amphithéâtre et le jardin du Bosco pour l'organisation d'un colloque le juillet 2023 par l'Institut de Chimie de Nice. La mise à disposition est conclue à titre onéreux pour un montant de 350€ TTC	11/07/2023	/	350 € TTC
116	241 118	Lycée Honoré Estienne d'Orves	Mme. Véronique MARINO, Provisseur	L@UCA (DEF)	DGS	23/08/2023	Convention de partenariat (mise en oeuvre d'un module d'accompagnement des élèves vers le supérieur)	Université Côte d'Azur, notamment à travers le projet L@UCA, entend développer des relations approfondies et pérennes avec les établissements du secondaire de son territoire et avec l'ensemble des acteurs de l'orientation, afin de travailler à améliorer l'information et l'accompagnement des élèves vers le supérieur et, en particulier, vers les formations post-bac de l'Université.	2 années universitaires (2023-2024/2024-2025)	/	/
117	239 896	UNIA	Jean Michel GALY	SCL	DGS	27/07/2023	Avenant de prorogation à la convention de partenariat	Avenant de prorogation du partenariat entre UCA et l'Université de Nice Inter-âges (UNIA) pour l'organisation d'activités socioculturelles. Le partenariat est porté en interne par le service commun en langues chargé de relayer la programmation et les tarifs des sorties proposées par l'UNIA auprès des étudiants du centre universitaire d'études de français langue étrangère et des étudiants de l'université d'été de Nice. La convention est conclue à titre gracieux et n'a aucun impact sur la scolarité des étudiants.	2 ans 31/08/23 au 31/08/25	/	/
119	235 229	Université de Toulon	M. Xavier LEROUX, Président	ICE - Campus Saint Jean d'Angély	DGS	29/08/2023	Convention de reversement	Le Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche a attribué, en janvier 2023, un financement sous forme de dotation au PEPITE PACA EST, fléchée sur des actions centrées sur la nouvelle vision des PEPITE (recrutements, coordination régionale...). L'objectif est que ce renforcement facilite la prise en charge du programme PEPITE en 2023. Au titre de cette notification du Plan Esprit d'Entreprendre, le MESRI a versé à Université Côte d'Azur une subvention d'un montant de 103 850 euros en financement socle de structuration de RH en 2023. Une partie de cette dotation doit être reversée à UTLN, en tant que membre du PEPITE PACA EST. Le but de cette convention de reversement est d'en établir les modalités.	A compter de sa signature et jusqu'à sa conclusion financière et comptable	/	35 309 € net de taxe
120	227 000	UPEC	Jean-Luc DUBOIS-RANDE, Le président	Université Paris Est Créteil	DGS	06/09/2023	Convention de reversement	Par la présente convention, UCA (GREDEG) s'engage à verser à l'UPEC (labo de droit privé) la somme de 2 500€ (net de taxes) au titre de sa participation au financement d'un colloque qui aura lieu en octobre prochain.	1 an	/	2500€ HT
121	144 748	SOMNOMED FRANCE	Martin MATTES Directeur général	UFR ODONTOLOGIE	DGS	05/09/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériel et consommable	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux lors des interventions du partenaire à l'UFR ODONTOLOGIE	5 ans 01/04/2021 au 31/08/2026	/	/
122	238 029	SOMNOMED FRANCE	Martin MATTES Directeur général	UFR ODONTOLOGIE	DGS	05/09/2023	Convention d'application	Convention d'application pour une intervention du partenaire prévue le 23 juin 2023 devant les étudiants en formation continue pour la délivrance de l'attestation d'études universitaires de prise en charge du Syndrome d'apnées-hypopnées obstructives du sommeil et des ronflements (A.E.U SAHOS). La valeur du don s'élève à 500€	1 journée 23 juin 2023	/	/
123	233 997	IVOCLAR	Pauline CROS-MAYREVIEILLE, La Présidente	UFR ODONTOLOGIE	DGS	30/08/2023	Convention d'application	La présente convention d'application entre UCA et IVOCLAR arrête les dates d'intervention du partenaire et liste les consommables et matériels mis à disposition, sur base de la convention cadre signée le 21/07/23. Le partenaire est intervenu une fois le 07 juin 2023 devant les étudiants en formation continue du DU Esthétique buccale. La liste des matériels et consommables mis à disposition à titre gratuit est établie. Valeur du don : 300€	1 journée 7 juin 2023	/	/

124	230 816	BI POLE	Cyril TOMAS-CIMMINO, Le Président	UCArts	DGS	20/06/2023	Avenant	Vous trouverez ci-joint l'avenant rectificatif au contrat initial reprenant le montant correct de la contrepartie versée par UCA à BI POLE.	14/06/2023	/	/
125	229 517	COMTE DE GRASSE	Bhagath REDDY, Le Directeur	EUR SPECTRUM	DGS	20/06/2023	Convention de mise à disposition de locaux	La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'occupation des locaux situés Espace Jacques-Louis Lions — 4, Traverse Dupont — 06130 GRASSE appartenant à la communauté d'agglomération du Pays de Grasse et d'utilisation du matériel pédagogique du Master FOQUAL par La SOCIETE	1 AN 20/06/23 AU 19/06/23	2500€ HT	/
126	236 138	AGILENT	Nicolas SALLE Event manager	ICN	DGS	20/06/2023	Convention de sponsoring pour un colloque	Par la présente convention, l'entreprise AGILENT s'engage à verser une contribution de 1000€ à UCA au titre de sa participation financière à l'organisation du colloque 'Arômes & Parfums 2023' organisé par l'Institut de Chimie de Nice, le 16 juin 2023.	16/06/2023	1000€ HT	/
127	213 495	AFPIP	Alain RICHAUD, Président	POLYTECH	DGS	21/06/2023	Avenant au protocole du 16 mai 2017 de mise en œuvre de la formation d'ingénieur, spécialité électronique et informatique industrielle dispensée dans un établissement d'enseignement supérieur	Le présent avenant prolonge la durée de la convention de partenariat pédagogique signée le 16 mai 2017 entre l'Association de Formation Professionnelle de l'Industrie Provence (AFPIP) et Polytech, jusqu'au 31 août 2023 (au lieu du 31 août 2021). Cette prorogation est effectuée afin de correspondre avec la prolongation de deux ans depuis janvier 2021 de la durée d'accréditation de l'école Polytech par la Commission des titres d'ingénieur.	31/08/2023	/	/
128	213 495	CFAIP	Jean-Marie TRABUCCO, Le Président	POLYTECH	DGS	03/07/2023	Avenant au protocole du 16 mai 2017 de mise en œuvre de la formation d'ingénieur, spécialité électronique et informatique industrielle dispensée par un CFA dans un établissement d'enseignement supérieur	Le présent avenant prolonge la durée de la convention de partenariat pédagogique signée le 16 mai 2017 entre l'association de gestion du Centre de Formation d'Apprentis de l'Industrie de Provence (CFAIP) et Polytech, jusqu'au 31 août 2023 (au lieu du 31 août 2021). Cette prorogation est effectuée afin de correspondre avec la prolongation de deux ans depuis janvier 2021 de la durée d'accréditation de l'école Polytech par la Commission des titres d'ingénieur	31/08/2023	/	/
129	226 119	STRAUMANN	Craig KIERST	ODONTOLOGIE	DGS	17/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	Par la présente convention cadre, l'UFR Odontologie et la société Straumann fixe les dates d'intervention du partenaire auprès des étudiants de l'UFR lors desquelles la mise à disposition de matériels et de consommables aura lieu. La convention est conclue pour 5 années universitaires, à partir du 1er septembre 2022 jusqu'au 31 août 2027. L'application rétroactive fait office de régulation pour les événements passés.	5 ans 01/09/2022 au 31/08/2027	/	/
130	233 996	IVOCLAR	Pauline CROS-MAYREVILLE, La Présidente	ODONTOLOGIE	DGS	21/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	La présente convention cadre entre Ivoclar Vivadent et l'Université définit les modalités de mise à disposition à titre gracieux et de don de matériels et consommables dans le cadre des interventions pédagogiques ponctuelles réalisées par le partenaire auprès des étudiants. La convention est conclue pour 5 années universitaires (22/23 -> 26/27)	5ans 2022-2027	/	/
131	233 184	BISICO	Sébastien PICAUVET, Le Président	ODONTOLOGIE	DGS	25/07/2023	Convention cadre de mise à disposition de matériels et consommables à titre gracieux	La société BISICO s'engage auprès de l'Université à mettre à disposition à titre gracieux et à faire don de matériels et de consommables dans le cadre des interventions pédagogiques ponctuelles qu'elle réalisera auprès des étudiants en odontologie. La convention cadre est conclue pour cinq années universitaires (22/23-26/27)	5ans 2022-2027	/	/
132	226 125	STRAUMANN	Craig KIERST, Le Président	ODONTOLOGIE	DGS	21/08/2023	Convention d'application	La présente convention d'application entre UCA et STRAUMANN arrête les dates d'intervention du partenaire et liste les consommables et matériels mis à disposition, sur base de la convention cadre signée le 17/07/23. Le partenaire est intervenu quatre fois entre le 22 novembre 2022 et le 30 juin 2023 devant des étudiants en odontologie de différents niveaux (5e, 6e année et formation continue). Pour chaque intervention, la liste des matériels et consommables mis à disposition à titre gratuit est établie.	2022-2023	/	/
133	229 777	Association Squillante	Pascal BONNET, Le Président	UCArts	DGS	25/08/2023	Convention de partenariat	Le Conservatoire de Nice a organisé un évènement les 16 et 17 mars dernier avec l'association Squillante, ensemble de saxophone. Dans le cadre de l'IDEX, l'Université a soutenu cette programmation en prenant en charge les frais de déplacement des intervenants de l'ensemble musical à hauteur de 1 223.04€.	16 et 17 mars 2023	/	1223,04 euros

